



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
22/11/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
22/11/2021

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absent : Mme Marie-Line CLUZEL.

Monsieur Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2021-81 : Élection des Délégués au Comité Syndical du S.I.V.U. du Pays du Dadou
(Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-44 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a élu comme délégué titulaire Monsieur Christian BAÏSSE.

Suite au décès de Monsieur BAÏSSE, par délibération 2021-56, le Conseil Municipal a élue déléguée titulaire pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou : Madame Pascale BARNA-LEGRAND.

Madame Pascale BARNA-LEGRAND avait été élue déléguée suppléante par délibération 2020-44 du 2 juin 2020, ce poste de délégué suppléant est donc à pourvoir. Il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant suivant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-7, et aux statuts du dit Établissement Public de Coopération Intercommunale, pour siéger au Comité de ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PROCÈDE conformément à la réglementation en vigueur, à l'élection d'une déléguée suppléante :

- | | | |
|---|---|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | : | 0 |
| b) Nombre de votants (enveloppes déposées) | : | 18 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | : | 0 |
| d) Nombre de suffrages exprimés | : | 18 |
| e) Majorité absolue | : | 9 |

a obtenu :

- Madame Claude HUET : 18 voix

Est élue déléguée suppléante pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou : Madame Claude HUET.

En conclusion sont élus pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou:

- Membres titulaires : Mme Mélanie BOCCALON et Mme Pascale BARNA LEGRAND.
- Membres suppléants : Mme Aline COUTAREL et Madame Claude HUET.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

